

Le rôle des institutions nationales et internationales pour contrer le trafic illicite des biens culturels. Le cas de l'Afghanistan

Par René Teiggeler

Traduction de Eloïs Marel

Dans : *CeROArt. Conservation, exposition, restauration d'objets d'arts. Revue électronique.*
N° 8, 2012 : Politiques de conservation-restauration

Résumés

Français

Depuis la guerre civile qui débuta en 1979, le patrimoine afghan a subi de sévères dommages. Pour limiter vols, brigandages, destructions et détournements, plusieurs mesures doivent être prises. En effet le pillage est un problème mutuel : les pays qui en constituent le « marché » devraient empêcher la vente, et les pays sources, mieux protéger leurs artefacts. En Afghanistan, les forces militaires pourraient fournir assistance pour un meilleur respect du patrimoine, les forces de police et la société civile devraient inclure l'héritage culturel dans leur plan de développement.

English

Since the civil war in 1979 Afghanistan's heritage has been exposed to severe robbery. To mitigate the plunder several measures need to be taken. Looting is a mutual problem: market countries should prevent the sale and source countries should protect artefacts. Within Afghanistan international military forces could assist train the Afghan Heritage Police and civil society should include cultural heritage in their development plans.

Mots-clés : politique, vol, trafic, biens culturels, Afghanistan

Keywords : public policy, cultural property, Afghanistan,

Introduction

1 Au carrefour de l'Asie – sillonnée d'envahisseur depuis Alexandre le Grand jusqu'à Babur, le premier empereur Mughal —, l'Afghanistan possède un des héritages culturels les plus riches du monde. Mais depuis la guerre civile en 1979, le patrimoine de l'Afghanistan a été exposé à de sévères destructions et à des vols. Des chefs-d'œuvre architecturaux, des musées et des sites archéologiques ont été bombardés et pillés. Il semble que le pays se dirige tout droit vers une catastrophe culturelle. Le dynamitage des Bouddha de Bamyân par les talibans en 2001 et le pillage et la destruction du Musée national à Kaboul sont bien connus. Selon le directeur le musée a perdu 70,000 objets pendant une génération de pillage, d'iconoclasme et de combat.

Le pillage des sites archéologiques est bien moins connu. Le gouvernement évalue à 2000, voire 3000 le nombre de sites archéologiques en Afghanistan, auxquels s'ajoutent, selon la DAFA (Délégation archéologique française en Afghanistan) 100 nouveaux sites chaque année.¹ La moitié des sites ont subi des vols et de nombreux objets à valeur marchande sont passés clandestinement à l'étranger.² D'autres objets, brisés ou de peu d'intérêt ont été laissés pour compte. Ces objets vendus illégalement ne sont donc pas répertoriés et sont alors comme une « culture privée de son contexte ».

Fig.1 Bamyan



Le site et les vestiges des Bouddhas détruits en 2001 par les talibans (Crédit ISAF U.S. Navy Petty Officer 1st Class Terry Matlock : common license)

De même les différents objets trouvés dans le voisinage ne seront jamais connus. Il n'est donc pas plus possible de savoir de quelle couche géologique ils proviennent. Aucune information n'est disponible. Hormis leur valeur esthétique, ils sont privés de toute signification. Il semblerait que toute la partie nord du pays ait déjà été mise à sac. Certains estiment même que près de 80% du riche passé historique de l'Afghanistan a été dépossédé de sa culture matérielle.

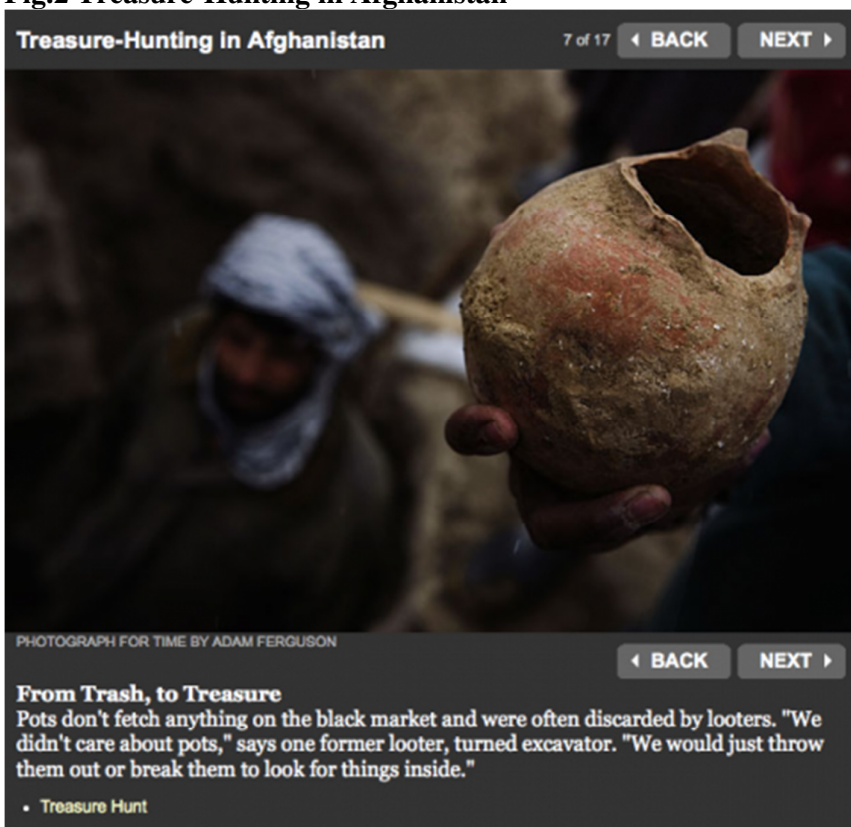
Le corps du délit

La plupart des fouilles sont réalisées par des populations locales, y compris celles de camps de réfugiés. Certains anciens chefs de guerre ou criminels n'hésitent pas à expulser le personnel des sites, y compris les archéologues. Ces fouilleurs locaux ne sont pas à blâmer, n'ayant d'autres moyens de subsistance.³

Les objets volés sont négociés par un réseau (*qawm*) de criminels, chefs de guerre et talibans. Ils vendent au plus offrant et ne font aucune différence entre la vente d'objets antiques, de drogues ou d'armes. Selon Interpol, le commerce illégal d'objets d'art compte pour un cinquième de l'activité du crime organisé dans le monde. En Irak, il constituait la troisième source de revenus des insurgés. Peshawar ou Islamabad au Pakistan sont les premiers lieux de passages de cette contrebande. Les objets volés sont ensuite redistribués dans les ports du Moyen-Orient (Koweït, Dubaï), en Europe (Suisse, Royaume-Uni, Danemark, Belgique) et aux États-Unis.

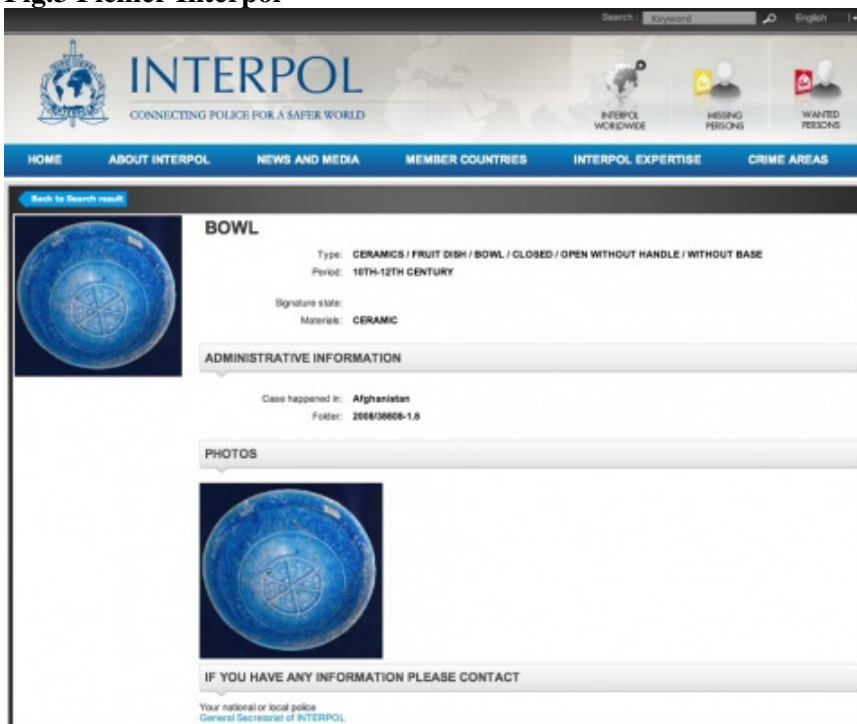
En février 2011, le gouvernement britannique a rendu 3,4 tonnes d'objets volés en provenance d'Afghanistan.⁴ Mille cinq cents articles ont été saisis au cours des six dernières années à l'aéroport Heathrow de Londres, couvrant des milliers d'années de culture afghane. Le plus vieil objet datait du mésolithique et du néolithique, pas loin de -8000 ACN. Aucun des objets saisis à Heathrow ne venait d'un musée, mais de récentes fouilles illégales et ils avaient été exportés sans autorisation. La plupart des contrebandiers sont de nationalité pakistanaise. La grande majorité des milliers d'objets saisis chaque année à Heathrow vient d'Afghanistan.⁵

Fig.2 Treasure-Hunting in Afghanistan



Copie d'écran du documentaire photographique de A.Ferguson, 11/11/2012 (Crédit : Adam Ferguson pour TimePhotos)

Fig.3 Fichier Interpol



Interpol renseigne une liste de biens afghans volés, et fournit leur description (Crédit Interpol)

Fig.4 Plaque d'ivoire, 1^e s ACN



Objet retourné aux musées afghans en 2012 par les forces militaires britanniques (Crédit PA, The Telegraph)

En 2002, après que la Mission archéologique italienne en Afghanistan a recueilli des informations sur les marbres Ghaznavides dans les collections publiques afghanes,⁶ des rumeurs se sont propagées à propos de la dispersion de ces objets. De plus en plus de marbres en provenance d'Afghanistan ont été retrouvés dans des collections occidentales et orientales et en maison de vente. En plus d'avoir identifié des marbres Ghaznavides dans les collections étrangères, il a été possible d'obtenir des informations récentes sur 70% des 854 marbres déjà connus, soit 596 objets dont l'emplacement actuel est maintenant certain. Trente % — 257 objets — restent cependant introuvables.

Parmi les manquant, certains ont été repérés dans des collections publiques étrangères : Musée d'art asiatique de San Francisco, Brooklyn Museum de New York, Institut du Monde Arabe à Paris, Musée Linden à Stuttgart, Musée Engelhorn Reiss de Mannheim, et la Collection David à Copenhague. Des marbres de Ghazni font également partie de collections privées en Italie, au Koweït (Collection Al-Sabah), en Malaisie (Musée d'art islamique) et au Royaume-Uni (Londres, collection Khalili). D'autres marbres Ghazni ont été vendus aux enchères chez Christie's (1994-2003) et Bonhams (2005-2008).

Ces deux exemples ne donnent qu'un aperçu partiel de la complexité du commerce illégal d'objets d'art afghans. Dans un pays où la violence fait presque partie du quotidien, il est difficile de mesurer l'étendue de ce commerce. Par ailleurs, sa nature criminelle en complique la cartographie. Le nombre d'objets saisis à l'étranger n'est pas très sûr, aucun relevé systématique des données n'étant effectué. Il y a donc un besoin urgent d'informations sur le commerce illégal des objets d'art afghans.

Un problème global

La criminalité liée aux biens culturels et objets d'art est en constance hausse dans le monde. C'est une criminalité inquiétante dont les pertes occasionnées s'élèvent à six milliards de dollars par an.⁷ Interpol estime que le commerce illégal international est l'une des cinq principales activités du crime organisé. De toute évidence, le pillage n'est pas un délit mineur, mais constitue une menace pour la société.⁸ Le crime organisé affecte aussi bien les pays développés

que ceux en développement. Les pays où sont volés ces objets sont la plupart du temps des pays en développement. De plus les pays qui souffrent de catastrophes naturelles ou de violents conflits sont très vulnérables, tel l'Afghanistan. Les pays où vivent les acheteurs sont la plupart du temps des pays du monde développé. D'où il ressort que le pillage et le trafic de biens culturels ne sont pas un problème spécifique à l'Afghanistan, mais il concerne le monde entier.

Une autre caractéristique importante de ce trafic est qu'il n'est pas une activité isolée, mais accompagne d'autres activités telles le trafic drogues ou d'armes. Ce marché est semblable à celui des stupéfiants ou des diamants. Il est d'autant plus rentable que les richesses se transportent facilement. Plus un objet s'éloigne de son dernier lieu de vente, plus il est rentable. Cette tendance s'accroît. Nous savons aussi que les objets s'échangent de main à main, dans le pays d'origine pour une valeur très faible comparée à celle atteinte en maison de vente ou en galerie. D'autres points importants du trafic de biens culturels :

Les pays riches semblent avoir du mal à réaliser que la loi d'airain de « l'offre et la demande » s'applique également au trafic d'objets volés. Si la demande dans les pays riches diminuait, l'offre en ferait autant dans les pays fournisseurs. C'est une réalité lourde de conséquences pour les pays riches, responsables à parts égales de ce trafic.⁹

Collecte de données

En Afghanistan, très peu d'informations sont réunies sur le trafic de biens culturels ou de fouilles illégales sur des sites archéologiques. Par conséquent aucune liste de biens saisis et/ou rendus n'a pu être obtenue des autorités.

Les seules données actuelles disponibles sont celles de témoignages occasionnels, de journaux, d'articles de magazines et de reportages télévisés. Néanmoins, certains de ces rapports, tel le documentaire belge *Blood Antiques*¹⁰, diffusé en octobre 2009 ne laisse aucun doute.¹¹ Il présente des images choquantes de commerçants peu scrupuleux. Un journaliste, muni d'une caméra cachée est entré dans plusieurs magasins d'antiquités à Bruxelles et à Knokke. Il a constaté que certains d'entre eux vendaient des objets afghans et savaient très bien ce qu'ils vendaient — des biens volés.

Il est de plus en plus urgent que des informations soient rassemblées en Afghanistan, pour que le ministère de l'Information et de la Culture puisse contrôler ce trafic et coopérer avec d'autres ministères afghans et organismes étrangers. Seul un rapport exhaustif de l'étendue de ce problème poussera les gouvernements et la société civile à financer des projets. Il sera ensuite essentiel de sensibiliser la population. La situation dans les pays riches n'est pas très différente. Les autorités étrangères ne conservent parfois aucune trace des objets saisis ou rendus. Elles ne coopèrent pas plus avec Interpol. Si des objets volés sont saisis à l'étranger, il est difficile de savoir quelle procédure suivre pour les restituer et à qui les restituer en Afghanistan.

Certains chercheurs concentrent leurs recherches sur la vente d'objets volés.¹² Sur ce sujet l'enquête demeure assez épineuse. Il ne s'agit pas de physique appliquée et la nature illégale du commerce n'en facilite pas l'aboutissement. Mais des chercheurs comme Neil Brodie font un très bon travail en vérifiant systématiquement les ventes aux enchères et celles sur Internet. Michael Mueller-Karpe du Musée central romain-germanique de Mayence, en Allemagne, a par exemple réussi à convaincre la société de vente sur Internet eBay, de demander à toutes les personnes qui mettent en vente des antiquités, en Allemagne, en Autriche et en Suisse de déclarer la provenance des objets.¹³

Sensibilisation des populations

Il est évident que les populations locales, qui fouillent illégalement — ou en fouilles organisées par la filière criminelle, d'anciens chefs de guerre et insurgés —, ne sont souvent pas conscientes de nuire à leur propre histoire. Ils ne se rendent pas compte que les indices matériels, de l'histoire de leur pays et de leur peuple, sont importants pour leur avenir et celui de l'Afghanistan. Leur principale motivation est le manque de ressources et de revenus. C'est en comprenant leur patrimoine que les habitants pourront le valoriser, en prendre soin et l'apprécier à sa juste valeur.

(Cercle du patrimoine).¹⁴ Il est donc absolument nécessaire de développer une campagne nationale d'information pour sensibiliser la population — à la fois lettrés et analphabètes — sur la riche et ancienne histoire de l'Afghanistan.

Après l'arrivée des forces de la coalition en Irak en 2003, le pillage de son patrimoine qui s'ensuivit a déclenché un véritable tollé au sein de la communauté internationale. Depuis, de nombreux pays occidentaux ont ratifié des lois internationales sur le patrimoine et ont, lentement mais sûrement commencé à prendre des mesures pour lutter contre le trafic de biens irakiens. Pendant que ces événements avaient cours, le pillage d'objets d'art afghans est passé totalement inaperçu. Les quelques rapports et documentaires, plutôt isolés n'ont rien pu changer. Le manque d'attention internationale sur le trafic d'objets d'art afghans est considérable.

Les pays riches ne réalisent pas assez que le vol d'objet d'art est un délit grave. Ces pays ne sont pas non plus assez conscients que dans ce marché d'objets antiques volés, l'ensemble de ces actes conduit directement à leurs citoyens. S'il n'y avait pas de marché pour les objets volés, il n'y aurait pas de trafic. Le gouvernement afghan doit montrer aux pays riches la réciprocité de ce trafic et les sensibiliser.

Ils devraient demander à leurs partenaires européens pourquoi il existe un Règlement de l'Union européenne concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq, y compris des sanctions sur le commerce d'objets volés irakiens (Règlement (CE) n° 1210/2003 du Conseil du 7 juillet 2003) et pourquoi il n'existe pas un tel règlement pour l'Afghanistan.¹⁵

Restitution des objets

Dans leurs actions pour rapatrier les objets volés, les pays d'où ils proviennent, y compris l'Afghanistan, prennent surtout en compte dans leur réussite le retour de trésors seuls. Ils en oublient cependant la destruction du patrimoine archéologique occasionnée, autant qu'ils oublient d'empêcher de nouveaux pillages sur ces sites archéologiques. Qui plus est, pour déterrer ou découvrir un objet vendable, ce sont une douzaine d'autres objets qui sont détruits ou abîmés, laissant le site fortement endommagé et privant le pays à jamais de toutes connaissances contextuelles des objets.

Les musées et les collectionneurs privés qui acquièrent ces biens culturels volés sont les utilisateurs finaux de cet ensemble d'actes qui visent à piller et finissent par détruire de nombreux sites culturels. Ces pays doivent donc assumer cette responsabilité et agir en conséquence. Le seul retour d'objets volés ne suffit pas. Les institutions devraient également prendre des mesures pour empêcher ces pillages à l'avenir. Il est donc important que leur politique d'acquisition change et qu'ils exigent des détails clairs sur la provenance de tous les biens culturels entrant dans leur collection.

De nombreuses demandes de restitution d'objets volés avant 1970 — avant la Convention de l'UNESCO — ont stagné en raison de la longue procédure et de leur coût.¹⁶ Comme la majorité de ces objets viennent de fouilles illégales, il n'existe aucun document officiel pouvant en certifier la provenance. En outre, les tribunaux étrangers acceptent difficilement les méthodes et techniques modernes d'identification, comme preuves. Comme c'est au plaignant de fournir les preuves, les procédures judiciaires dans ces cas sont très longues, coûteuses et sans issue.

Cependant, quelques longues négociations et actions ont pu permettre la restitution d'objets volés. L'approche dite éthique est bien plus fructueuse que celle simplement juridique, à la fois dans le retour rapide de ces biens culturels et pour un meilleur dialogue entre les conservateurs et archéologues de différents pays.

Enfin, la diplomatie ouvre les portes à toutes formes d'accords, si le principe du donnant-donnant peut s'appliquer.

Le rôle de la société civile

Près de 1300 organisations non gouvernementales (ONG) sont enregistrées en Afghanistan, dont 360 organisations étrangères, employant 45.000 personnes. Seules quelques-unes travaillent dans le domaine du patrimoine culturel. Cependant, la culture et le développement sont de plus en plus perçus comme les deux côtés d'une même médaille.¹⁷ Malheureusement, cela ne se reflète pas dans les travaux et résultats de recherche des ONG en Afghanistan. Le trafic de biens culturels afghans et les fouilles illégales sont en particulier étroitement liés aux multiples problèmes socio-économiques et politiques auxquels l'Afghanistan doit faire face aujourd'hui : par exemple la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel. En bref, quand l'alimentation, le travail et un État de droit ne font pas défaut, les populations sont alors moins enclines au vol et au pillage de leur propre pays et histoire. Les ONG pourraient contribuer de façon significative à préserver le passé de l'Afghanistan.

Tous les projets stratégiques du patrimoine et propositions de la société civile devraient faire partie de l'ensemble des projets de développement de l'Afghanistan. En particulier la *Stratégie nationale afghane de développement* (2008-2013), pour la sécurité, la gouvernance, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. C'est aussi la politique de reconstruction globale et d'orientation du développement pour le domaine du patrimoine. Il en va bien sûr de même pour tout autre projet afghan. Cela s'appelle l'*Approche intégrée — Patrimoine culturel et développement*.¹⁸

Les leçons tirées des catastrophes naturelles à Aceh, à Haïti, de même que des conflits de l'ex-Yougoslavie et en Irak, témoignent d'un manque total de communication, de coordination et de coopération entre les organismes d'aide. Cela a abouti à la fragmentation de l'aide et par conséquent au ralentissement de la reconstruction des sociétés en crise. Il semble que pour les mêmes raisons la reconstruction de l'Afghanistan soit entravée, y compris la réhabilitation du secteur du patrimoine culturel. Peut-être que les autorités afghanes devraient être plus exigeantes. Il reste aussi le cas du refus de l'aide !

Le rôle des forces militaires internationales

Depuis 2001, deux forces militaires internationales sont entrées en Afghanistan : la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) et de l'opération Enduring Freedom (OEF — Opération Liberté Immuable). L'OEF est une opération conduite par les Américains tandis que la FIAS est depuis 2003 dirigée par l'OTAN. L'ensemble des forces représente près de 180.000 soldats étrangers (oct. 2010). À ces forces militaires s'ajoute une grande quantité d'équipements,

de dispositifs et d'appareils qui pourraient éventuellement être mis à disposition dans la lutte contre le trafic de biens culturels et de fouilles illégales. Le trafic et les fouilles illégales étant pour une grande part contrôlés et organisés par des groupes criminels, et les talibans. Ils utilisent les revenus de ces activités pour poursuivre leurs « principales activités ».

Par conséquent, dans leur lutte contre l'insurrection (COIN), les forces militaires internationales devraient inclure la lutte contre le trafic de biens culturels. En Irak, ce trafic compte pour un tiers des sources de financement des insurgés, avec le trafic d'armes et les enlèvements. Il y a de bonnes raisons de croire qu'en Afghanistan les talibans financent leurs activités par ce trafic. Une autre raison pour les militaires de se joindre à cette lutte est que la plupart des pays participants ont ratifié la Convention de La Haye (1954 et 1999) et la Convention de l'UNESCO (1970). Donc, en raison des lois internationales, l'armée devrait considérer cette lutte comme l'un de leurs devoirs, d'autant qu'il s'adapte très bien à « l'approche globale » et à la nouvelle « stratégie centrée sur l'individu » de la FIAS.

Des équipes militaires telles que l'ACM (Action civilo-militaire) ou les Unités d'affaires civiles peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le trafic. Ils sont les mieux placés pour assurer la sécurité des sites, ou entrer dans les zones à risque, et imposer leur force. Chose impossible pour beaucoup d'autres. Au même titre l'armée pourrait mettre à disposition de la protection du patrimoine culturel sa haute technologie. L'imagerie satellite pourrait nous fournir des informations précieuses sur les sites les plus menacés. Les progressions, croissantes ou décroissantes de fouilles illégales pourraient être visibles en comparant régulièrement les images. Il en va de même pour l'utilisation d'images vidéo par les drones.

Même les Équipes provinciales de reconstruction (ÉPR) peuvent jouer un rôle en favorisant la sécurité, la gouvernance et le développement. Selon le pays, les ÉPR regroupent, à la fois dans leur personnel et leur direction, des civiles et des militaires. Ils se réunissent régulièrement et pourraient aussi bien prendre en charge les premières coordinations, en coopération avec les autorités du patrimoine afghan. Les tâches de protection du patrimoine culturel renforceraient la sécurité de la région et le développement, s'adaptant parfaitement à leur programme. Les ÉPR sont un outil bien plus efficace pour lutter contre le trafic, étant donné que la coopération entre militaires et civils leur donnerait plus de possibilités et une diversité de ressources.

Une police du patrimoine afghan démunie

Les 500 hommes de la police du patrimoine afghan sont très peu équipés et très mal payés. Le personnel de la Police nationale afghane reçoit 150\$ par mois depuis que leur salaire a été porté au même niveau que celui de l'Armée nationale afghane, alors que l'an dernier un policier du patrimoine ne recevait que 8\$ par mois. Trop peu pour vivre. De plus, cette force de police ne possède aucun local. Ils vivent dans des tentes, et manquent d'un équipement de base, comme les casques, les gilets pare-balles, les moyens de communication radio et le gaz pour les véhicules. De même leur formation est très faible. Malgré les modestes succès de la police du patrimoine afghan, cette situation est intolérable et responsable de trop nombreux décès et blessures au sein des forces de police.

La communauté internationale apporte son soutien à plusieurs missions de police, telles la *Mission de formation en Afghanistan de l'OTAN* (NTM-A) et la *Mission de police européenne en Afghanistan* (EUPOL Afghanistan).¹⁹ La formation de la police afghane du patrimoine pourrait également tirer bénéfice de ces missions. Les rudiments du patrimoine culturel devraient être enseignés par les archéologues locaux. La FIAS et l'OEF pourraient contribuer à cette force de police en fournissant des équipements de base, en particulier de ceux qui quittent l'Afghanistan.

Les autorités afghanes

La principale responsabilité de la protection du patrimoine culturel en Afghanistan revient aux autorités afghanes elles-mêmes. Le gouvernement afghan a déjà pris des mesures décisives pour la protection du patrimoine culturel. Depuis 2004, une force de police spéciale a été créée : la police du patrimoine afghan. Aujourd'hui, le patrimoine culturel afghan est protégé en vertu d'une nouvelle loi sur la préservation du patrimoine historique et culturel (2004). L'Afghanistan a tout récemment ratifié plusieurs conventions importantes telles que la Convention de l'UNESCO (1970), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) et la Convention d'*Unidroit* (1995). En outre, la restauration du Musée national est presque terminée, et dix musées provinciaux sont en cours de construction.

34 Le ministère de l'Information et de la Culture fait bien sûr son possible, mais avec seulement 0,017% du budget national pour la culture, leurs moyens d'action sont limités.

Contrairement à la tendance mondiale, les Afghans, y compris le gouvernement, considèrent probablement la culture comme un luxe. Pourtant, beaucoup d'institutions politiques internationales et d'agences de développement internationales ont changé leurs points de vue et considèrent que la culture et le patrimoine sont un moteur pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi la culture et le patrimoine devraient être inclus dans le processus de planification du développement. La culture mérite de devenir un pôle à part entière dans les politiques de développement de l'Afghanistan.

Comme il arrive souvent dans la reconstruction de pays en crise, l'Afghanistan souffre d'un manque de contrôle dans la construction. Certains sites, comme Bamyan, sont menacés par des constructions déjà bien avancées dans les villages voisins. De plus les populations utilisent les fondations antiques pour construire leurs propres maisons, ou prennent des matériaux sur les sites pour leurs propres constructions. À Herat, les habitants ont rouvert une route que les Nations Unies et le gouvernement afghan avaient récemment fermée en vue de préserver certains des monuments les plus anciens de la ville. Cette route qui avait déjà été fermée deux fois traverse les restes de quatre minarets. Les causes de ces activités incontrôlées sont dues en partie à l'ignorance et en partie au fait que les autorités locales ne parviennent pas à faire respecter la loi.

L'une des principales causes du trafic est que les objets eux-mêmes ne sont pas bien, voire pas du tout protégés. Soixant-quinze % des quelque 600 monuments historiques sont très sérieusement négligés. De nombreux objets déterrés sur les sites archéologiques sont sans surveillance et la plupart des institutions patrimoniales n'ont pas de service de sécurité. Le patrimoine culturel afghan est ainsi exposé à de nombreuses menaces qui, si elles ne sont pas solutionnées, continueront à encourager le trafic. Le pays a besoin d'un programme national de gestion des risques.

Conclusion

Le trafic de biens culturels est très important et est lié à toutes les activités illégales en cours en Afghanistan. Il n'y a absolument aucun site dans ce pays qui ne soit pas endommagé, selon Philippe Marquis, le directeur de la DAFA.²⁰ En l'absence de solution immédiate au conflit armé en Afghanistan, la nécessité de lutter contre le trafic de biens culturels est plus que jamais importante, à la fois au niveau national et international.

Il est évident que le pillage du sol afghan n'est pas seulement un problème afghan, mais il concerne chacun d'entre nous. Tant que des amateurs d'art acquerront des objets volés sans se

préoccuper de leur provenance, les objets antiques continueront de sortir illégalement du pays. De nombreux itinéraires utilisés par les trafiquants sont connus. Il est grand temps d'agir.

Afin d'améliorer la lutte contre le trafic, plusieurs recommandations ont été établies. Il ne sera pas facile de les concrétiser toutes et quelques-unes prendront probablement du temps. Ceci étant, ces recommandations ont été faites en tenant compte du mieux possible de la réalité, et les mesures préconisées visent à aider le ministère de l'*Information et de la Culture afghan* (MoIC) et d'autres intervenants à mettre en application ces recommandations. Toutes ces applications devront être considérées comme faisant partie d'un tout. Le problème ne se résoudra pas en appliquant seulement l'une d'entre elles. Ce n'est qu'en travaillant sur plusieurs fronts en même temps que le ministère sera en mesure de diminuer, voire de stopper le fléau, et seulement avec l'aide des pays riches. Ces mesures nécessitent une « approche intégrée ».

L'insécurité persistante et le manque de ressources ont des conséquences dévastatrices pour le patrimoine culturel afghan. La communauté internationale devrait, malgré la crise financière actuelle, trouver des moyens pour soutenir l'Afghanistan dans cette lutte comme ils le font pour d'autres problèmes auxquels le pays est confronté. Ce n'est que par la coopération, le partenariat, une volonté unanime, une entente commune et un dialogue interculturel, qu'une solution pourra aboutir. Pour finir, il n'y a qu'une seule conclusion possible : la paix et la stabilité sont les principaux facteurs qui permettront la préservation et la protection du patrimoine afghan.

Table des illustrations

Titre Fig.1 Bamyan
Légende Le site et les vestiges des Bouddhas détruits en 2001 par les talibans
Crédits Crédit ISAF U.S. Navy Petty Officer 1st Class Terry Matlock : common license
URL <http://ceroart.revues.org/docannexe/image/2891/img-1.jpg>
Fichier image/jpeg, 292k



Titre Fig.2 Treasure-Hunting in Afghanistan
Légende Copie d'écran du documentaire photographique de A.Ferguson, 11/11/2012
Crédits Crédit : Adam Ferguson pour *TimePhotos*
URL <http://ceroart.revues.org/docannexe/image/2891/img-2.png>
Fichier image/png, 277k



Titre Fig.3 Fichier Interpol
Légende Interpol renseigne une liste de biens afghans volés, et fournit leur description
Crédits Crédit Interpol
URL <http://ceroart.revues.org/docannexe/image/2891/img-3.jpg>
Fichier image/jpeg, 172k



Titre Fig.4 Plaque d'ivoire, 1^e s ACN
Légende Objet retourné aux musées afghans en 2012 par les forces militaires britanniques
Crédits Crédit PA, The Telegraph
URL <http://ceroart.revues.org/docannexe/image/2891/img-4.jpg>
Fichier image/jpeg, 79k

Pour citer cet article

Référence électronique

René Teijgeler, « Le rôle des institutions nationales et internationales pour contrer le trafic illicite des biens culturels », *CeROArt* [En ligne], 8 | 2012, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 21 novembre 2012. URL : <http://ceroart.revues.org/2891>

Auteur

René Teijgeler is an anthropologist and a conservator and owner of [Culture in Development](#). Since 1996 he advised many organisations on the protection of cultural heritage and the role of heritage in development policies. One of his last assignments was to advice UNESCO on the protection of cultural heritage in several countries during the so-called 'Arabic spring.'

Droits d'auteur © Tous droits réservés

Notes

¹ Communication personnelle du Dr Roland Besenval, précédent directeur de la DAFA, Kaboul, 22 octobre 2010.

² Newspostonline, « Treasure trove of stolen Afghan artifacts returned to Kabul », 7 mars 2009. (On line) 11/11/2012

<http://www.newspostonline.com/uncategorized/treasure-trove-of-stolen-afghan-artifacts-returned-to-kabul-2009030737961>

³ NDLR Voir à ce sujet le remarquable reportage photographique de Adam Ferguson pour le TimePhoto: (Online), 11/11/2012, http://www.time.com/time/photogallery/0,29307,1882179_1851234,00.html

⁴ Gretchen Peters, « More Than 1,500 Stolen Afghan Artifacts Return to Kabul », *National Geographic magazine*, 6 mars 2009.

⁵ A noter une nouvelle restitution mentionnée par *The Guardian*, 12/07/2012 (online, 11/11/2012)

<http://www.independent.co.uk/news/world/asia/uk-returns-stolen-artefacts-to-afghanistan-7959239.html> .
The Telegraph: <http://www.telegraph.co.uk/culture/art/art-news/9412272/Stolen-artefacts-returned-to-Afghanistan-by-British-Museum.html>

⁶ Martina Rugiadi, « Documenting marbles of the Islamic period from the area of Ghazni: the Italian contribution (1957-2007) ». Dans : Anna Filigenzi et Roberta Giunta (Eds.), *Fifty Years of Research in the Heart of Eurasia*. Acte du colloque tenu à l'Institut Italiano per l'Africa e l'Oriente, Rome, 8 janvier 2008. Rome : Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2009, pp.105-115.

⁷ Sur le site du FBI, bureau de lutte contre le trafic de biens culturels : http://www.fbi.gov/about-us/investigate/vc_majorthefts/arttheft

⁸ Discours du général Franz Lang, directeur du Service de criminalistique et de renseignement de l'Autriche, lors de la 6e Conférence internationale sur le trafic de biens culturels en Europe centrale et Europe de l'Est, à Vienne, en Autriche, 8-10 juin 2010.

⁹ NDLR : à noter toutefois la démarche d'ICOM, qui a publié une *Liste Rouge* du patrimoine afghan. La liste est disponible en PDF (Online) 11/11/2012,

http://icom.museum/fileadmin/user_upload/images/Redlists/Afghanistan/redListAfg_francais.pdf ; The Huntington archive, hébergé par The Ohio state university, propose une base de données extrêmement détaillée: *Lost and stolen images of afghanistan and Nepal* (Online), 11/11/2012, <http://huntingtonarchive.osu.edu/resources/lostStolen/index.html>

¹⁰ Voir notamment la présentation qui en est faite par Kimberly Alderman sur le site [Cultural Property & Archaeology Law](#), qui propose également le trailer de ce documentaire de 45 minutes, disponible en intégralité sous <http://www.linktv.org/programs/blood-antiques>

¹¹ Voir ici le documentaire (en hollandais) : <http://actua.canvas.be/panorama/panorama-69-bloedantiek/> et la version anglaise : <http://culturalpropertylaw.wordpress.com/2010/11/15/documentary-blood-antiques-argues-illicit-antiquities-trade-sends-billions-of-euros-to-terrorism/>. Acheter la version anglaise : <http://www.journeyman.tv/?lid=59906>

¹² Voir par exemple Neil Brodie, Morag M. Kersel, Christina Luke, et Kathryn Walker Tubb (dir.), « Archaeology, Cultural Heritage, and the Antiquities Trade », Gainesville : University Press of Florida, 2006.

¹³ Voir le site de l'Office fédéral suisse de la culture :

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=29602>

¹⁴ Pour en savoir plus sur le Cercle du patrimoine voir

http://www.cultureindevelopment.nl/Cultural_Heritage/What_is_Cultural_Heritage

¹⁵ Voir ici le texte intégral du Règlement (CE) n ° 1210/2003 du 7 Juillet 2003 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:169:0006:0023:fr:PDF>

¹⁶ Lire ici le texte intégral de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, 1970,

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13039&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

¹⁷ Voir par exemple le Sommet 2010 sur les OMD http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/world_leaders_and_experts_meet_to_raise_the_profile_of_education_on_the_development_agenda/

¹⁸ NDLR On pourra consulter sur ce sujet l'article de Nancy HATCH DUPREE, *Cultural Heritage & national identity in Afghanistan*, (Online), 11/11/2012),

<http://www.khyber.org/publications/pdf/culturalheritage.pdf>

¹⁹ Pour en savoir plus sur le NMT-A voir : <http://www.ntm-a.com/> et pour plus de détails sur EUPOL Afghanistan : <http://www.eupol-afg.eu/>

²⁰ Voir l'entretien avec l'AFP publié le 22 juin 2010 : <http://www.france24.com/en/20100622-archaeologists-look-for-protection-afghan-treasures>